

La constitution

M. McKenzie: Un libéral quelconque dit que je ne sais pas lire. Je sais lire. Je ne lis que trop bien, monsieur l'Orateur. Jamais un libéral n'a réussi à me tromper.

Je voudrais parler de certaines autres mesures constitutionnelles, savoir le droit de propriété, question que les libéraux ont tenté d'escamoter, car ils avaient peur de perdre l'appui du NPD. Ce dernier craignait de ne pouvoir être en mesure de confisquer les biens et de nationaliser l'industrie.

Un autre article qui nous inquiète vivement est celui qui affirme la souveraineté de Dieu et la liberté des institutions, qu'on retrouve libellé de la même façon dans la Déclaration des droits de M. Diefenbaker adoptée en 1960. Nous nous préoccupons vivement de la liberté d'information qui n'est pas nettement définie dans la série de mesures constitutionnelles. La vie privée de la famille au foyer: les libéraux tentent de s'immiscer dans les chambres et les salles de séjour de tous les Canadiens. Il faudrait reconnaître la formule de Victoria et décerner à la reine le titre de chef d'État.

Nous croyons qu'il y aurait lieu de diviser les mesures constitutionnelles en deux séries de mesures distinctes. Les mesures canadiennes devraient être rédigées au Canada par des Canadiens, comme l'ont signalé certains sénateurs libéraux éminents à l'autre endroit.

Je voudrais également citer un article paru récemment dans le *Globe and Mail* au sujet des néo-démocrates et de leur position en la matière:

Le chef fédéral du Nouveau parti démocratique, M. Edward Broadbent, estime peut-être avoir bien fait de soutenir le projet de résolution constitutionnelle du gouvernement fédéral; mais il se peut que le Canada en subisse un immense préjudice; quant au NPD c'est presque une certitude.

J'espère qu'ils ont raison sur ce point.

On pourrait citer un autre exemple tendant à prouver que le gouvernement n'accorde des droits que quand ça lui convient. Voyons comment s'est faite l'adjudication du contrat de fabrication du nouvel avion de chasse. Le soi-disant parti libéral est supposé admettre l'égalité des droits de toutes les régions du Canada. Immédiatement après avoir choisi l'appareil qu'ils voulaient acheter, les libéraux ont annoncé que 48 p. 100 des avantages industriels de ce contrat profiteraient au Québec, je dis bien 48 p. 100 . . .

Une voix: Règlement.

M. McKenzie: Trente-neuf p. 100 . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collenette).

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, je suis aussi tolérant que n'importe qui, mais j'estime que les remarques du député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) dépassent le champ de cette résolution et sont même totalement étrangères à la constitution. Alors qu'il conviendrait qu'il parle de l'amendement sur le référendum proposé au nom de son parti par un député du Manitoba, il parle de tout autre chose que de la résolution. Nous entendons la même diatribe à la Chambre depuis 1972. Monsieur l'Orateur, j'estime que vous devriez rappeler au député de ne pas faire de digression.

M. l'Orateur adjoint: Il me faut rappeler au député qu'il a la parole pour parler de la résolution et de l'amendement dont nous sommes saisis et que nous débattons actuellement.

M. McKenzie: C'est exact. L'amendement concerne la justice et les droits.

Une voix: Mais non.

M. McKenzie: La justice et les droits et la répartition équitable dans tout notre pays des avantages du contrat de l'avion de chasse. Au départ . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. La parole est au secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Evans) pour un rappel au Règlement.

M. Evans: Monsieur l'Orateur, si le député ignore de quoi parle l'amendement, je vais le lui dire. Il vise à abolir le recours au référendum dans la résolution. Voilà ce dont est saisie la Chambre à l'heure actuelle.

M. Baker (Nepean-Carleton): Il n'y a pas lieu d'invoquer le Règlement.

M. McKenzie: Je regrette que vous ayez à tolérer ces interruptions, monsieur l'Orateur. Pour vous donner une idée de l'injustice et des lacunes de la charte des droits et de la résolution constitutionnelle, je tiens à citer un article qui est paru récemment sur la répartition des avantages industriels au Canada, ce qui a un rapport . . .

Une voix: Ce qui n'a aucun rapport avec la résolution.

M. McKenzie: . . . avec la question constitutionnelle, la justice, les droits individuels des provinces. Le voici:

Depuis que Canadair a présenté une soumission à l'égard d'un des quatre contrats Hornet seulement, les ministres et les députés libéraux du Québec ont mis en garde leurs collègues contre la réaction du premier ministre René Lévesque et du Parti Québécois advenant une réduction de la part du Québec.

M. Lévesque n'a pas à s'en faire. Ces libéraux défendront les intérêts de leurs commettants et ils veilleront à ce que 48 p. 100 ou plus des retombées aillent au Québec. Ils n'ont rien à craindre de M. Lévesque.

Une voix: Trente-cinq pour cent.

M. McKenzie: J'ai une lettre du bureau de l'Archevêché de Vancouver. J'espère que les libéraux n'y trouveront pas prétexte à un rappel au Règlement. Elle porte sur les propositions constitutionnelles.

Une voix: Sur le référendum.

Des voix: Bravo!

Une voix: Ce n'est pas trop tôt.

M. McKenzie: Je suis heureux de susciter les applaudissements des libéraux. Nous espérons entendre bientôt ce qu'ils ont à dire au sujet de Bernie Maguire et de M. Kelso, apprendre ce qu'ils ont l'intention de faire au sujet des 52 gardes de sécurité unilingues anglais qui travaillent sur la colline. Je suis sûr que ces derniers seront très intéressés à entendre leurs commentaires.